



Paris, le 07 février 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aprifel reconnue association d'intérêt général

Le début d'année 2023 marque une étape importante pour Aprifel qui vient d'être reconnue organisme d'intérêt général par les autorités françaises. Reconnaissance du travail mené depuis 40 ans, ce statut ancre le caractère désintéressé et l'impartialité des travaux d'Aprifel et ouvre la voie à de nouvelles actions et partenariats. Cette évolution se traduira particulièrement en 2023 avec plusieurs événements autour des transitions alimentaires et de la contribution des fruits et légumes à une santé globale - One health.

Depuis 40 ans, Aprifel poursuit deux objectifs :

- Rendre accessible au plus grand nombre de l'état des connaissances scientifiques sur l'alimentation saine et durable, avec des fruits et légumes ;
- Créer des environnements favorables à la santé de chacun et de tous, en mettant en exergue les avantages d'une alimentation saine.

La connaissance, l'information et le dialogue sont, ainsi, au cœur de l'action d'Aprifel avec l'ambition de passer collectivement de la science à l'action.

Ouvrir un dialogue avec le plus grand nombre sur la durabilité de l'alimentation

Ces deux dimensions- **éducative et scientifique** -, le fait que ses actions **s'adressent au plus grand nombre**, ainsi que le **caractère désintéressé** de sa gestion viennent de permettre à Aprifel d'obtenir la reconnaissance d'Intérêt général (voir encadré).

Forte de cette reconnaissance, Aprifel cadence l'année 2023 par l'organisation d'événements autour de la **durabilité de l'alimentation**, des transitions alimentaires et de **la contribution des fruits et légumes à la santé globale** - One health (voir encadré).

Destinées à **proposer un état des lieux des connaissances** sur ces questions et à susciter le **dialogue entre l'ensemble des parties prenantes**, ces journées d'information illustrent pleinement le rôle joué par Aprifel. Par ses actions et grâce aux partenariats noués avec les organisations et les sociétés savantes notamment, Aprifel contribue à une information scientifique et factuelle sur les sujets en lien avec une alimentation saine et durable, pour tous les citoyens.

A QUOI CORRESPOND LA RECONNAISSANCE D'INTERET GENERAL ?

Au regard du régime du mécénat (art. 200 et 238 bis CGI), pour prétendre au titre d'intérêt général, il est indispensable de respecter deux conditions : présenter un intérêt général et exercer une activité dans les domaines suivants : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou artistique.

La condition d'intérêt général implique que l'activité de l'œuvre ou de l'organisme ne soit pas lucrative, que sa gestion soit désintéressée et que son fonctionnement ne profite pas à un cercle restreint de personnes.

NOS DATES CLÉS EN 2023

Alors que le changement climatique impose une transformation de nos systèmes alimentaires, comment réinventer nos alimentations afin d'aller vers des habitudes de consommation **favorables à la santé**, répondant aux enjeux de **durabilité**, tout en étant compatibles avec les modes de vies et attentes des populations ? Aprifel organise **deux évènements** s'adressant respectivement au grand public et aux communautés scientifiques afin d'explorer ces questions en 2023:

- I 2 mars 9h30 - Matinée d'information** « *Alimentation durable : Où en sont les Français ? Quelles sont les clés de la réussite ?* », Salon de l'Agriculture (Pavillon 7 - salle 725) :
+ d'information www.aprifel.com
- I 20-22 septembre - Conférence EGEA** « *Alimentation, fruits et légumes et santé globale : quelles contributions ?* », Barcelone
+ d'information www.egeaconference.com

CONTACT PRESSE

Marie Fillon - 01 49 49 15 63 - presse@aprifel.com

A PROPOS D'APRIFEL

Aprifel, l'Agence pour la recherche et l'Information en fruits et légumes, est une association loi 1901 créée en 1981. Elle assure l'interface entre les scientifiques, la société civile et les professionnels des fruits et légumes. Aprifel œuvre pour la vulgarisation et la transmission des données scientifiques relatives aux fruits et légumes auprès des professionnels santé, de la filière, des associations de consommateurs, de la presse et du grand public. Pour ce faire, elle mobilise la communauté scientifique nationale et internationale, réalise et diffuse des publications et organise des colloques d'information et des conférences internationales. Pour mener à bien ses missions, Aprifel s'appuie sur un conseil d'administration composé de personnalités représentatives des champs de compétence de l'association, un conseil scientifique composé d'experts externes et un conseil consommateur réunissant une dizaine d'associations nationales de consommateurs.

En savoir plus : www.aprifel.com // Twitter @Aprifel_FR // Linked in Aprifel

